

# Charte du bénévolat

## à la ferme de Moyembrie

---

**L**a Ferme de Moyembrie vit pleinement, depuis toujours, grâce à un réseau de bénévoles riche de diversité.

Être bénévole à la ferme c'est ainsi s'engager dans une aventure profondément optimiste et transformatrice, en se rendant disponible aux cadeaux inattendus que la vie fraternelle de la Ferme peut offrir.

Cela implique :

- Adhérer au projet associatif de la Ferme, et à ses valeurs fondamentales.
- Respecter les statuts de l'association OGFV et les règles de vie des résidents. Ne pas engager la réputation de la Ferme par des actes ou des paroles non conformes à ses valeurs.
- Respecter le passé des résidents, en ne cherchant à connaître ni la nature ni la durée de la peine de prison et laisser à chacun le choix de s'ouvrir dessus seulement s'il le souhaite. Ici à la ferme, un choix fort a été fait : celui de dire que le passé de chacun lui appartient, et qu'il ne détermine pas son chemin futur.
- S'inscrire dans une dynamique profondément collective en accueillant, partageant et échangeant avec les autres membres de la ferme.
- Participer à différentes tâches, missions ou actions qui contribuent à la vie de la Ferme et à la réalisation de son projet associatif.
- Exercer son activité bénévole dans la bienveillance et le respect des convictions et opinions de chacun, en s'abstenant de tout prosélytisme (politique, religieux, etc.).
- Ne tirer aucun profit financier ou matériel de l'activité bénévole.
- Assumer la/les tâche(s) ou la/les(s) mission(s) acceptée(s), et respecter ses engagements. Le bénévole peut à tous moments interrompre son activité ou ses missions de manière temporaire ou définitive en le signifiant de manière claire au salarié de son choix.
- Le droit à l'initiative est encouragé vivement à Moyembrie. Chacun est invité à exprimer ses envies et propositions.